



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épilepsie

Question écrite n° 8757

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les personnes souffrant de crises épileptiques dans leur vie quotidienne. Deuxième maladie neurologique en France, l'épilepsie touche 500 000 personnes, dont la moitié a moins de vingt ans. Aussi, il lui demande de lui indiquer l'état des recherches sur cette pathologie, le budget qui lui est consacré ainsi que les perspectives de progrès dans le traitement de l'épilepsie.

Texte de la réponse

En France, la recherche sur l'épilepsie est d'excellente qualité. Elle bénéficie de fait d'une longue tradition initiée par la brillante école d'électrophysiologie française, avec des chercheurs illustres comme Alfred Fessard et Denise Albe-Fessard, Robert Naquet, Pierre Buser, Jean Talayrach. À l'heure actuelle, la discipline est toujours très active avec des équipes qui sont parmi les meilleures au plan international. La France est performante sur l'étude des facteurs génétiques liés à l'épilepsie. Ce travail repose d'abord sur la collecte de prélèvements de sujets et familles dans des banques d'acide désoxyribonucléique (ADN) et de cellules, dont la plus importante est celle de l'Institut fédératif des neurosciences de La Salpêtrière (IFR -70) à Paris. Ce type de travaux a tout particulièrement mis en évidence l'importance des canaux ioniques dans les formes familiales d'épilepsie, qu'elles soient associées ou non à des convulsions fébriles, ainsi que l'importante différence des taux d'expression des récepteurs à la sérotonine et au neuropeptide Y dans les tissus épileptiques. Outre ces recherches sur la génétique des épilepsies, de nombreuses équipes s'attachent à disséquer les mécanismes moléculaires et électrophysiologiques responsables des crises épileptiques. Parmi les équipes, certaines bénéficient d'une reconnaissance internationale incontestée et se sont illustrées par des travaux extrêmement novateurs sur la désinhibition synchrone des neurones de l'hippocampe. Ce travail associe avec succès des chercheurs fondamentaux, des neurologues cliniciens et des neurochirurgiens. D'autres études s'attachent au traitement du signal électroencéphalographique et appliquent leurs modèles mathématiques à l'analyse des réseaux épileptiques en comparant l'électroencéphalographie classique et les résultats obtenus par magnétoencéphalographie (MEG). Dans le domaine plus spécialisé de l'épilepsie de l'enfant est aussi conduite une recherche de pédiatrie clinique de grande qualité. Ces équipes sont généralement soutenues par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et reçoivent un budget institutionnel récurrent, soumis à une évaluation quadriennale. Les projets cliniques peuvent aussi être financés par le programme hospitalier de recherche clinique. Les associations de patients ou de parents de patients proposent aussi des financements sur projet. Pour ne citer que les plus importantes la Ligue française contre l'épilepsie (LFCE), l'association Épilepsie France, la fondation IDEE (Institut des épilepsies de l'enfant et de l'adolescent). Par ailleurs, certains projets bénéficient d'un financement européen, comme le projet EPICURE pour lequel la contribution des équipes françaises est financée à hauteur de 12 millions d'euros. Enfin, une action européenne a été lancée pour dresser un état des lieux et établir des priorités pour la décennie à venir. Michel Baulac (président de la branche européenne de la Ligue internationale contre l'épilepsie) organise dans ce cadre un « workshop » à Bruxelles en janvier 2008 avec des membres de la

Commission européenne ; l'objectif de cette réunion est de motiver les eurodéputés à soutenir les recherches sur l'épilepsie en Europe.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8757

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6657

Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 377